

rendez-vous

RDV

la lettre du CAUE de la Drôme
N°61 // JANVIER 2017

Châtillon-en-Diois et
Chantemerle-lès-
Grignan
**Une seconde vie
pour les espaces
publics du
centre ancien**

“ Un conseil
architectural de
proximité ”

Mathieu Cadic,
Architecte-conseiller
pour Valence Romans Agglo

20
17

Hervé Chaboud, Président,
les membres du Conseil d'administration
et toute l'équipe du Caue de la Drôme
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la réalisation de vos projets 2017

- L A
D R O
M E -

caue

40 ANS
LOI SUR
L'ARCHI-
TECTURE
1977 2017



Châtillon-en-Diois et Chantemerle-lès-Grignan : Une seconde vie pour les espaces publics du centre ancien

A Chantemerle-lès-Grignan, les travaux se sont achevés juste avant Noël avec la réfection de l'entrée est du village. Après 10 mois de chantier, tous les espaces publics du village sont à présent réaménagés. Dans le centre médiéval de Châtillon-en-Diois, depuis trois ans, l'une après l'autre, les ruelles piétonnes – que l'on nomme ici des viols – font elles aussi peau neuve.

Des démarches semblables

Entre le village de la Drôme provençale et le bourg du Diois, l'échelle est différente mais les objectifs sont les mêmes : valoriser le patrimoine bâti et urbain dans le respect de son identité, améliorer le cadre de vie des habitants et le rendre plus fonctionnel, développer l'attractivité touristique. Leur démarche aussi a été identique. Après avoir demandé au CAUE de les aider à préciser leurs attentes et mettre en forme leur cahier des charges, Châtillon comme Chantemerle ont réalisé ces aménagements dans le cadre d'un projet global conçu par une équipe de professionnels, urbanistes et paysagistes⁽¹⁾. Un projet qu'elles ont ensuite décliné en tranches opérationnelles. Dans les deux cas, les concepteurs se sont d'abord vu confier une étude urbaine qui a permis de définir un périmètre et des principes d'intervention ainsi qu'un budget prévisionnel, puis des missions de maîtrise d'œuvre. Afin de pouvoir conserver la même équipe tout au long du processus, condition essentielle de la cohérence et donc de la réussite du projet, les différents marchés ont été passés grâce à un accord-cadre.

Interrogé sur cette démarche, M. Mallet, premier adjoint à Chantemerle, apprécie qu'un œil extérieur ait su au moment du programme attirer l'attention des élus sur tous les sujets ou les lieux à traiter. Il se félicite aussi du partenariat noué avec le paysagiste Eric-Pierre Ménard, choisi « pour la sensibilité qu'il (avait) montré face à l'identité du village ». Le dialogue instauré avec lui lors de nombreuses réunions et ses conseils avisés, aussi bien sur les questions d'eaux pluviales, que d'éclairage, de matériaux ou de végétaux, ont permis peu à peu d'obtenir un consensus sur un projet qui avait suscité quelques inquiétudes lors de son lancement, y compris parmi les élus. Une adhésion au projet qui résulte aussi de la prise en compte des remarques des habitants consultés lors d'une réunion publique. M. Vanoni, maire de Châtillon et son adjoint M. Orand qui ont poursuivi le projet lancé par leurs prédécesseurs, soulignent eux aussi l'importance de la cohérence assurée par la présence continue de la paysagiste Cécile Paris et du cabinet Diedre Etudes. La concertation a également contribué à la réussite du projet. Des réunions publiques, organisées pendant l'été afin de permettre à la population des résidences secondaires d'être présente, ont précédé les chantiers de chacun des viols de manière à mieux intégrer les attentes des riverains.

Des réalisations qui respectent l'esprit des lieux

Le projet de Châtillon intègre la réfection des sols des viols et la création d'un réseau séparatif pour les eaux pluviales. La topographie complexe des lieux et la présence de nombreuses caves sous les ruelles ont nécessité un travail très fin de mise en œuvre. Les sols sont en béton désactivé dont le granulat un peu grossier – des graviers roulés de la Drôme – s'harmonise parfaitement avec la texture du bâti. Le traitement des pieds de façades a évolué entre la première tranche de travaux et les suivantes : choisies pour leur caractère lisse et donc facile d'entretien, des dalles de pierres sciées ont ensuite été abandonnées au profit de pavés de calcaire éclatés dont l'aspect s'intègre mieux dans le paysage urbain. Afin de laisser respirer les murs, les pierres sont posées sur un béton de chaux. Elles laissent parfois la place à des espaces végétalisés. La commune, labellisée Village botanique sur le thème



- ▲ Chantemerle-lès-Grignan : le théâtre de verdure
- ▲ photo du haut : Châtillon-en-Diois

des plantes grimpantes, a confié à l'association *Fleurs et fontaines*, le soin de réaliser les plantations.

A Chantemerle, le projet répond à la diversité fonctionnelle des espaces traités, tout en affirmant une image d'ensemble cohérente. Ainsi, la route départementale a une chaussée bitumée et les rues circulées du village sont en béton désactivé à gros granulat, mais un même caniveau central les parcourt, fait de trois rangées de pavés de pierres calcaires flammées. Traits d'unions entre les différents espaces, ces pavés marquent aussi, sous la forme de bandes traversantes, chaque croisement ou départ de ruelle. Une solution qui contribue à améliorer la sécurité des circulations. Comme à Châtillon, le traitement des seuils et pieds de façades a fait l'objet d'un soin tout particulier. Les réserves ménagées le long des murs seront plantées dès le printemps. En se réinstallant peu à peu, c'est aussi la végétation spontanée qui permettra de retrouver l'esprit rural des lieux.

Des espaces valorisés et réinvestis

Les élus de Châtillon se félicitent : le projet a augmenté la valeur et l'attractivité du centre ancien. Des maisons jusqu'alors invendables ont trouvé preneurs, des propriétaires « qui ont vu qu'on s'occupait d'eux » ont entrepris des travaux sur leur immeuble. Les habitants ont réinvesti l'espace public, ils s'installent sur les placettes pour discuter, déjeuner... Les animations proposées chaque été dans les rues et rez-de-chaussée transformés pour l'occasion en ateliers d'art, ont battu un record d'affluence en 2016. A Chantemerle, où le chantier



▲ Châtillon-en-Diois : traitements perméables des pieds de façades : végétation ou pavés calcaires sur béton de chaux

s'achève tout juste, les élus parlent d'une « belle aventure », les habitants sont satisfaits et le projet leur a permis de redécouvrir des espaces un peu oubliés. Il en est ainsi du "théâtre de verdure" qui n'en avait jusqu'ici que le nom et qui, réaménagé, va retrouver une nouvelle vie.

Pour les deux communes, le projet va se poursuivre. A Châtillon, le prochain espace traité devrait être la place de l'école, située hors les murs. Mais dans l'immédiat, c'est la rénovation du très beau bâtiment qui abrite la mairie qui occupent les élus...

A Chantemerle, M. Mallet estime que le projet réalisé est une première étape vers une gestion différente de la place de la voiture dans le village. Un travail de pédagogie va être mené auprès des habitants et des solutions alternatives de stationnement leur seront offertes. Des solutions qui supposent l'achat de foncier par la commune et qui permettront « d'être plus exigeants sur l'utilisation des voies publiques ». Et pour marquer la volonté communale d'aller dans ce sens, l'une des ruelles devrait être bientôt piétonnisée.



▲ Chantemerle-lès-Grignan :
en haut : rue de la Tournelle, bientôt piétonnisée
en bas : rue de la Fontaine aux Merles

(1) Chantemerle-lès-Grignan : Ménard paysage et urbanisme, (Lyon). Mise en œuvre des revêtements : MIGMA (Loriol).

Châtillon-en-Diois : Etude préliminaire : Sinequanon (Echirolles) et Vincent Rigassi, architecte (Grenoble). Maîtrise d'œuvre : Sinequanon, Cécile Paris paysagiste, Diedre Etudes (Die). Mise en œuvre des revêtements : ADCAVL (Die).

Coût d'opération Chantemerle-lès-Grignan : 584 436 € HT
Financements : Département de la Drôme : 326 500 €, Réserve parlementaire : 10 000 €

Coût d'opération Châtillon-en-Diois sur 3 ans : 788 599 € HT
dont aménagement : 392 926 € HT et eau/assainis^s : 395 673 € HT
Financements : Département de la Drôme : 134 622 €, Agence de l'eau : 106 795 €.

LES ECHOS DU CAUE

parmi les missions signées depuis octobre 2016 :

Laveyron - CC Porte de DromArdèche

Pré-programmation puis suivi du projet d'extension du restaurant Le Relais des Mailles.

Montjoux - CC Dieulefit Bourdeaux

Appui à la pré-programmation, puis suivi du projet d'aménagement des voies et espaces publics du village et des hameaux.

Pour plus d'infos : caue.dromenet.org



“ Un conseil architectural de proximité ”

Mathieu Cadic,
Architecte-conseiller
pour Valence Romans Agglo

Depuis 2015, dans le cadre de la Charte départementale pour la qualité architecturale, urbanistique, paysagère et environnementale des constructions qu'elle a signée avec le CAUE, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo propose à tous ses habitants un service gratuit de conseil architectural. Elle a pour cela recruté deux architectes conseillers qui se partagent le territoire : Stéphanie Frobert et Mathieu Cadic.

Mathieu Cadic est en charge des 12 communes du sud de l'agglomération, dont Valence.

Diplômé de l'Ecole d'architecture de Bordeaux, il a pendant plusieurs années exercé de front ses deux passions : l'architecture... et le rugby, en tant que joueur professionnel. A l'issue de sa carrière sportive en 2009, il crée l'agence Aerial^(*). Les projets d'abord très modestes, se diversifient peu à peu et s'étendent du privé au public.

Qu'est-ce qui vous a amené à faire du conseil ?

Le conseil, c'est d'une certaine façon, ce que je fais déjà dans ma pratique privée. Et c'est ce qui me plaît. Je passe beaucoup de temps avec mes clients à discuter des différents aspects de leur projet et à les amener à se poser les bonnes questions. Parce qu'un projet de maison, c'est bien plus qu'un projet de construction, c'est un projet de vie. Faire du conseil architectural pour les habitants de l'agglomération, c'est la même chose : on y parle social, relations aux autres, finances, etc. Avec une contrainte supplémentaire : la durée d'un rendez-vous excède rarement une heure, ce qui oblige à appréhender très vite un contexte familial, économique, urbain... Cependant, j'oserais dire que les gens repartent en général satisfaits. En les aidant à prendre du recul sur leur projet, on parvient le plus souvent à trouver des solutions plus adaptées à leur attentes ou à corriger des incohérences.

Qui rencontrez-vous et sur quels sujets ?

Ma mission comprend deux volets : le conseil aux particuliers et celui des porteurs d'opérations d'ensemble, lotissements d'habitat ou d'activité. En 2016, les particuliers ont représenté 90% des 81 conseils que j'ai dispensés. La réhabilitation et l'extension y tiennent une grande part. A Valence notamment, dans un tissu déjà urbanisé, il s'agit souvent de projets d'extension – parfois de création d'un logement supplémentaire – en cœur d'îlot.

L'une des questions posées est alors celle du stationnement. Dans 80% des cas, les gens viennent me voir en amont de leur opération, ce qui permet au conseil d'être efficace. Les autres me sont envoyés suite à un problème dans l'instruction de leur permis de construire.

Outre les particuliers, je souhaite développer le conseil sur les lotissements car c'est à ce niveau, me semble-t-il, que son impact peut être le plus important. Sur certaines communes, comme Malissard, j'ai dispensé plusieurs conseils, mais d'autres communes n'ont pas encore assez le réflexe de me solliciter et je compte aller les voir. Ma mission ne peut être efficace que si les élus et les techniciens des communes sont impliqués. Le rôle des secrétaires de mairies comme relais d'information entre les porteurs de projets et l'architecte conseiller, est à cet égard fondamental.

Comment travaillez-vous avec les instructeurs ? Avec la Plateforme énergétique « Rénov'habitat durable » ?

J'ai des relations régulières avec les instructeurs mais ce lien doit être encore renforcé. L'idéal, de façon générale, et particulièrement dans le cadre de la plateforme énergétique *Rénov'habitat durable*, serait de pouvoir organiser des revues de projets dans lesquelles instructeurs, conseillers énergie et moi-même pourrions examiner ensemble leurs différents aspects. L'action en faveur de la rénovation thermique des copropriétés par exemple, qui implique souvent des réfections de façades, doit aussi prendre en compte la dimension architecturale. Je crois savoir que l'Agglo projette une action de sensibilisation à l'architecture destinée aux instructeurs et conseillers énergie de la Plateforme. Cela va dans le bon sens.

(*) Un terme qui désigne une clairière dans la forêt landaise

Dans le cadre de ses missions, le CAUE aide les collectivités à mettre en place un service de conseil architectural et paysager et assure un rôle d'animation du réseau des architectes conseillers. A ce jour, une commune drômoise sur trois fait bénéficier ses habitants d'un conseil de proximité gratuit. Pour les autres : un architecte conseiller assure une permanence hebdomadaire au siège du CAUE.